

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n°2024/02/01-02-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 1^{er} février 2024, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

DECIDE :

OBJET : Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

Article unique :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 12 décembre 2023, tel qu'annexé à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18 membres présents et représentés

Membres présents : 31

Membres représentés : 4

Fait à Marseille le 1^{er} février 2024

Eric BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023**

Étaient présents :

Collège A

Rachid OUTBIB
Éric BERTON
Laurence MOURET
Georges LEONETTI
Christine POPLIMONT
Jean-Baptiste PERRIER
Pascale BRANDT-POMARES
Christophe BEROUD

Collège B

Julie SOUHAMI
Lionel NICOD
Anne RIBAUD
Erwan TRANVOUEZ
Julien FROMONOT
Pierre-Yves DUFEU

Collège BIATSS :

Linda DJOUABLI
Emmanuelle ROSA
Nicolas HOLZMANN
Laure MAILLE

Collège Usagers :

Louna COMBY
Evan FILIBERT
Sabrine OUAHHABI KHARBACH

Personnalités extérieures :

Aurélie BIANCARELLI
Alexandre DORIOL
Nicolas EMMANUELLI

Étaient représentés :

TIR Fathia.....a donné pouvoir àBEROUD Christophe
SICARD DESNUELLE Marie-Pierre a donné pouvoir àBERTON Eric
POUVELLE Brunoa donné pouvoir àOUTBIB Rachid
LE BARBENCHON Emmanuelle a donné pouvoir àPOPLIMONT Christine
MAURIAT Caroline.....a donné pouvoir àDUFEU Pierre-Yves
PEIGNARD Gaël.....a donné pouvoir àFILIBERT Evan
KHAYYOUR Ychem.....a donné pouvoir àOUAHHABI KHARBACH Sabrina

Rappel du nombre total de membres en exercice convoqués au CA : 32
Quorum :16
Nombre de présents :24
Dont nombre de membres représentés (procurations validées) : 7
Nombre de membres absents :1
Décompte des votants à l'ouverture de la séance : 24+7, soit 31 présents ou représentés

Était absent sans représentation :

SOLTERMANN Yann

<i>Invités permanents</i>

GALAND Mélanie, représentant le Recteur d'Académie d'Aix-Marseille
CORVELLEC Laurence, Directrice générale des services
DJAMBAZIAN Philippe, Agent comptable

La séance est ouverte à 13 heures et 20 minutes.

INTRODUCTION

Mme Christine POPLIMONT, Présidente de séance, demande s'il y a des volontaires pour le poste de secrétaire de séance.

M. Jean-Baptiste PERRIER se propose.

a) Appel

L'appel est réalisé.

b) Vérification atteinte du Quorum

Le Quorum est atteint.

1. DÉSIGNATION DES QUATRE PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES DE LA TROISIÈME CATÉGORIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mme la Présidente procède à la lecture de l'article 12.1 des statuts d'AMU :
« *Le Conseil d'administration comprend [...]* »

3°) Quatre personnalités désignées après un appel public à candidatures par les membres élus du Conseil et les personnalités désignées aux 1° et 2° :

- Une personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise ;
- Un représentant des organisations représentatives des salariés ;
- Un représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés ;
- Un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire.

Au moins une de ces quatre personnalités extérieures à la qualité d'ancien diplômé de l'Université. Les collectivités territoriales, institutions et organismes désignent nommément la ou les personnes qui les représentent ainsi que la ou les personnes de même sexe qui les remplacent en cas d'empêchement temporaire. »

Les candidats proposés par Monsieur Éric BERTON sont :

Madame Marie-Laure GUIDI,

Madame Frédérique MATTIO et Monsieur Jean-Michel SIBUE.

Le candidat proposé par Madame Emmanuelle ROSA est : Monsieur Vincent GOMEZ.

Tous ont fait acte de candidature.

Par ailleurs, Monsieur Guillaume PASCAL et Mesdames Myriam MAIZA et Yamina CHALABI ont également soumis leur candidature par l'intermédiaire de Monsieur Pierre-Yves DUFEU représentant la liste SGEN CFDT et Sympathisants.

La répartition des candidatures est la suivante :

- Une personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise : Madame Marie-Laure GUIDI.
- Un représentant des organisations représentatives des salariés : Messieurs Vincent GOMEZ et Guillaume PASCAL.
- Un représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés : Monsieur Jean-Michel SIBUE et Madame Myriam MAIZA.
- Un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire : Mesdames Frédérique MATTIO et Yamina CHALABI.

Enfin, il est précisé que selon les dispositions, au moins une de ces personnalités doit avoir la qualité d'ancien diplômé de l'établissement et que l'élection devra obligatoirement aboutir à la désignation de deux hommes et de deux femmes pour satisfaire à la condition de parité.

M. Christophe BEROUD procède à la lecture d'une déclaration préalable au nom de la liste SGEN CFDT et Sympathisants : L'étape de la désignation des personnalités extérieures vient conclure le processus démocratique qui s'est bien déroulé. Ces résultats ont montré des taux de participation élevés, avec 46,5 % de suffrages exprimés. Les résultats de ces votes ont délivré une hétérogénéité de sensibilité et d'objectifs des personnels de l'université. Il revient donc au Conseil d'Administration de faire un choix mimant la sensibilité des électeurs. Il appelle en outre les membres à faire preuve de « *responsabilité* » et de « *clairvoyance* » lors du vote.

M. Pierre-Yves DUFEU, intervenant au titre de la liste SGEN-CFDT et Sympathisants, fait remarquer que deux candidatures ne comportent pas de signature au bas de la lettre de motivation.

M. Ludovic LESTIDEAU indique que ces candidatures ont été reçues par mail, depuis des adresses personnelles.

Mme Laurence CORVELLEC confirme avoir reçu chaque candidature depuis l'adresse électronique individuelle des candidats à l'exception de celles adressées par Pierre-Yves DUFEU pour le SGEN.

Pour compléter la réponse de Madame la Directrice générale des services sous un angle juridique, **Madame Sandrine GIUMMARRA**, chargée des affaires juridiques et institutionnelles précise que si la signature manuscrite d'un acte administratif édicté par une personne publique nécessite la signature de l'auteur de l'acte pour exister, tel pas le cas d'un courrier émis par une personne privée.

M. Pierre-Yves DUFEU soutient que les pièces justificatives fournies par l'un des candidats proposés par la liste PAIR (en l'occurrence, le représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés) ne justifieraient pas de sa qualité.

Mme POPLIMONT, la Présidente de séance, indique que la direction dispose d'une attestation de l'entreprise représentée par Monsieur Jean-Michel SIBUE qui est une entreprise employant moins de cinq cents salariés.

Le document est projeté en séance.

M. Pierre-Yves DUFEU répond qu'il n'y a pas de justificatif de l'emploi de cette personne dans cette entreprise. Ainsi, son dossier est incomplet et par voie de conséquence sa candidature est irrecevable.

M. Jean-Baptiste PERRIER souligne d'une part que les pièces justificatives à fournir par les candidats ne sont pas précisées par la réglementation (*appel public à candidatures*) et qu'en conséquence, il ne peut y avoir d'irrégularité.

D'autre part, qu'en cas de discussion, il appartient au Conseil d'Administration d'apprécier la qualité des pièces fournies.

À son sens, il n'y a donc pas d'irrégularité.

Mme Laurence CORVELLEC ajoute que la candidature de Monsieur Jean-Michel SIBUE lui est parvenue via une adresse professionnelle et si l'on consulte le site web de l'entreprise, le candidat apparaît en première page (équipes). Elle précise que l'administration a considéré que cette candidature était recevable.

Mme la Présidente de séance propose que le Conseil d'Administration se prononce sur la recevabilité de la candidature.

Le Conseil d'Administration se prononce favorablement sur la recevabilité de la candidature de Monsieur SIBUE à la majorité (24 pour, 7 contre, 31 votants).

Il est alors procédé à l'élection des personnalités extérieures.

Après avoir été appelés par Madame Noémie CHABANON, les membres du Conseil d'administration se présentent individuellement pour déposer leurs bulletins respectifs, après être passés dans l'isoloir afin de garantir le secret du scrutin (31 votants).

Les agents de la DAI procèdent publiquement au dépouillement et au comptage des voix sous le contrôle du secrétaire de séance, Monsieur Jean-Baptiste PERRIER.

Dans la catégorie « une personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise » :

Madame Marie-Laure GUIDI obtient 24 voix pour, 7 votes blancs.

Dans la catégorie « un représentant des organisations représentatives des salariés » :

- *Monsieur Vincent GOMEZ obtient 24 voix ;*
- *Monsieur Guillaume PASCAL obtient 7 voix.*

Dans la catégorie « un représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés » :

- *Monsieur Jean-Michel SIBUE obtient 24 voix*
- *Madame Myriam MAIZA obtient 7 voix.*

Dans la catégorie « un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire »

- *Madame Frédérique MATTIO obtient 24 voix,*
- *Madame Yamina CHALABI obtient 7 voix.*

En conséquence, sont proclamés élus par les membres du Conseil d'administration dans leur catégorie respective :

- *Madame Marie-Laure GUIDI ;*
- *Monsieur Vincent GOMEZ ;*
- *Monsieur Jean-Michel SIBUE ;*
- *Madame Frédérique MATTIO.*


Mme la Présidente donne la parole à l'assemblée.

Mme Linda DJOUABLI demande à recevoir les Statuts de l'université.

Mme Laurence CORVELLEC indique que le document est disponible via la page de présentation institutionnelle de l'organisation de l'université.

Mme Noémie CHABANON ajoute que la DAI peut envoyer le document à l'ensemble des membres du Conseil d'administration.

Aucune question n'étant plus soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 heures 16.



**La Présidente de séance,
Christine POPLIMONT**